



INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS

644, route de Toulouse – BP 90167

65300 LANNEMEZAN

Tél. : 05 62 99 54 03

Institut.Formation.AS@ch-lannemezan.fr



FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION AIDE-SOIGNANT 2026 POUR LES ASHQ ET AGENTS DE SERVICE

ETAT – CIVIL

Merci d'écrire lisiblement

PHOTO

NOM de NAISSANCE :

NOM MARITAL :

PRENOM : Nationalité :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Dépt. :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

SITUATION ACTUELLE

(Cochez les cases correspondantes)

- ASHQ de la fonction publique hospitalière
- Agent de service
- Agent de service ayant effectué la formation continue de 70 heures

diplôme (CAP, BEP, BAC, BTS, licence, AP, DEAES, DEA, CCA MCAD, AMP...): oui non

Si oui, le ou lesquels :
.....

salarié(e)

Emploi occupé : CAE CDD CDI Fonctionnaire

Nombre d'heures /mois :

Nom et adresse de votre employeur :

demandeur d'emploi

Inscrit à France Travail OUI NON Si OUI depuis le :

N° identifiant obligatoire :

Droit ouvert à France Travail (ARE) : OUI NON si OUI jusqu'à quelle date :

Autre (précisez)

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements mentionnés dans mon dossier d'inscription ;
- que les photocopies jointes sont conformes aux originaux ;
- avoir pris connaissance des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation (cf. notice d'informations) et m'engage à effectuer les démarches nécessaires dès l'inscription.

J'autorise Je n'autorise pas

la diffusion des résultats à la formation d'aide-soignante pour la rentrée de septembre 2026 sur le site internet.

Fait à , le

Pour les candidats mineurs,

Signature des parents ou du tuteur légal

**Signature du candidat précédée de la mention
« lu et approuvé »**

Pièces constitutives du dossier :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Les attestations de travail, justifiant d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Ou

- L'attestation du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée

Et

- Les attestations de travail d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.